

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1514

présenté par

M. Rudigoz, Mme Pascale Boyer, Mme Valetta Ardisson, Mme Rossi, M. Jacques, Mme De
Temmerman, M. Fiévet, Mme Vanceunebrock, M. Zulesi, M. Besson-Moreau, M. Testé,
M. Martin, Mme Cazarian, M. Gaillard, Mme Guévenoux, M. Fauvergue, M. Trompille,
M. Matras, M. Julien-Lafferrière, Mme Degois, M. Mis, Mme Brocard, M. Fugit, M. Morenas,
M. Buchou et Mme Thourot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 55 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.